

L'œuvre législative de l'empereur Constantin : entre paganisme et christianisation

par Louis de Rouvray

« **N**OUS DONNONS AUX CHRÉTIENS, comme à tous, la libre faculté de suivre la religion de leur choix, en sorte que ce qu'il y a de divin au céleste séjour puisse être bienveillant et propice à nous-mêmes et à tous ceux qui sont placés sous notre autorité. »

Voici par quelle formule, en 313, les empereurs Constantin et Licinius¹ rendent licite la religion chrétienne dans un contexte troublé par des luttes intestines. En effet, Licinius, qui ne fait qu'approuver cet édit, lutte en Orient contre Maximin Daïa pour replacer l'empire romain sous le commandement de deux hommes, deux Augustes. L'autre signataire, Caius Flavius Constantius², est Auguste (empereur) en Occident ; il combat contre Maxence qui tente d'usurper le pouvoir et il le bat en octobre 312 au nord de Rome, au Pont Milvius. Il existe alors deux Augustes (avec en plus Maximin Daïa) quand cet « édit de Milan » met fin à trois siècles de persécutions contre les chrétiens. Signalons cependant que, deux ans plus tôt l'Auguste Galère avait déjà promu un édit tolérant le christianisme qui n'avait qu'un aspect « utilitaire » puisque les Romains ne voulaient plus désormais priver le monde romain des faveurs du Dieu des chrétiens.

¹ — L'empire romain est gouverné en 313 par des tétrarques, quatre empereurs qui tentent chacun de réunir l'empire sous le contrôle d'un seul : une première étape sera franchie en 316, il restera alors deux empereurs, Constantin et Licinius. Mais Licinius persécutant encore les chrétiens en Orient, Constantin prendra ce prétexte pour l'attaquer et réunifier l'empire en 324.

² — Ce sont les trois noms (*trianomina*) de Constantin.

Depuis l'empereur Néron (54-68), les chrétiens ont eu à subir de nombreuses persécutions sous différents prétextes mais la dernière, commencée sous Dioclétien en 302, fut une des plus cruelles et des plus douloureuses pour l'Église. Eusèbe de Césarée ou Lactance nous relatent avec moult détails les preuves de l'héroïsme, de la générosité, de la touchante simplicité de ces martyrs : c'est pourquoi l'édit de Galère, promulgué alors que ce dernier se mourait, ne fut pas suivi réellement d'une possibilité pour les chrétiens de pratiquer librement leur culte et Constantin dut prendre quelques mesures qui furent annoncées à Milan. Eusèbe lui-même parle d'une loi « absolument parfaite » que les deux Augustes « établissent en faveur des chrétiens ¹ ».



Tête de Constantin
Musée du Capitole

Il ne faut pas se contenter de cette affirmation d'Eusèbe pour appréhender l'œuvre de Constantin et il reste de nombreuses zones d'ombre chez cet empereur que l'Église catholique a toujours considéré comme son « libérateur ».

En effet, l'affection populaire raccourcit quelque peu le rôle de Constantin dans l'histoire de l'Église au 4^e siècle en disant qu'il a fait sortir les chrétiens des catacombes. Certes, on ne peut nier le fait que Constantin ait eu une influence décisive sur l'expansion du christianisme dans le monde romain durant son règne mais il est nécessaire d'analyser les moyens et les conditions de cette influence pour bien se rendre compte de l'implication réelle de Constantin. Qu'a réellement été Constantin ? Un prince chrétien de la trempe d'un saint Louis ? Un habile homme politique qui tentait de s'allier les chrétiens ou bien un empereur converti qui ne pouvait faire autrement qu'il n'a fait ?

Il est nécessaire de voir d'abord Constantin comme un empereur romain agissant en législateur chrétien, puis Constantin comme un empereur païen, héritier d'une religion millénaire, et enfin Constantin comme le monarque qui tente d'offrir à son empire la religion du salut.

1 — EUSÈBE DE CÉSARÉE, *HE*, IX, 9, 12.

- I -

Le chef d'État chrétien

Qui est Constantin ?

Quel est donc cet homme qui, en 313, allait changer les destins de l'empire et du monde ? C'est un jeune empereur d'environ trente-cinq ans sur qui la Providence semble avoir toujours veillé. Fils de Constance Chlore, empereur avant lui, et de sainte Hélène, il était né à Naissus (aujourd'hui Niš, située en Serbie) dans la province romaine de Mésie supérieure. Par son père, il était relié à une noble famille romaine d'Illyrie tandis que les origines de sa mère demeurent plus vagues : sa condition semble pourtant avoir été très modeste¹. Quant à la date de sa naissance, les sources très nombreuses ont des analyses assez similaires selon qu'elles sont païennes ou chrétiennes : d'après des auteurs tels que Eutrope, Sozomène ou encore Aurélius Victor comme pour Eusèbe, Lactance ou saint Jérôme, Constantin serait né entre 273 et 280 (date retenue le plus souvent par les historiens modernes). Il fut élevé à la cour sous la surveillance de Dioclétien qui voyait déjà en lui un danger pour l'empire (s'il s'agissait de l'empire romain païen, il n'avait pas tort !) : ainsi Eusèbe n'hésite pas à comparer Constantin à Moïse et au peuple juif soumis au « tyran » égyptien². A 15 ans, il fait partie de l'armée et à 18, s'étant fait remarquer par son courage, il fit son entrée dans l'état-major de la garde impériale. Revenu (fin 305) auprès de son père devenu Auguste, il fut proclamé son successeur par l'armée, après sa mort en 306, à York.

Notons, pour bien comprendre le contexte de notre étude, que sous Constantin, deux papes se succèdent : saint Miltiade (311-314) et saint Sylvestre (314-335). Tous deux vont contribuer à divers degrés à la conversion de Constantin. Celle-ci est difficilement datable car les auteurs de l'époque, selon qu'ils sont païens ou chrétiens, la placent à des dates différentes. Mais la conversion de Constantin est certaine, tant il a laissé de témoignages de sa foi, encore visibles aujourd'hui.

Le prince légiférant

Lorsque Galère prit en 311 une mesure pour limiter les persécutions, le christianisme avait vu son statut dans le monde romain évoluer : cette

¹ — ZOSIME, *HN*, II, 8, 2 la cite comme une femme obscure ; EUTROPE, *Breu.*, X, 2 raconte que Constantin est né « *ex obscuriore matrimonio* » ; Paul Orose, un chrétien, fait de sainte Hélène une simple concubine.

² — EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Vita Constantini*, I, 12, 1-2 ; voir la trad. commentée d'A. CAMERON-S.G. HALL (n.84), p. 192-193.



Statue du Bernin

religion n'était plus considérée comme une *superstitio*. Par l'édit de Milan (qui n'est en fait qu'une confirmation de l'édit de Galère), Constantin et Licinius donnent véritablement une place à la religion chrétienne dans l'empire puisqu'elle est rendue licite par le fait que les chrétiens sont désormais reconnus comme des citoyens à part entière. En tant qu'Auguste, Constantin était le seul personnage de l'empire (avec Licinius) capable d'éditer des lois ou des mesures visant une partie de la population, le Sénat étant quasiment impuissant dans ce domaine à l'époque dont nous parlons. Nous allons voir que, non seulement Constantin édicte des lois encourageant

l'extension du christianisme et sa libre pratique, mais il œuvre pour l'établissement des églises, impliquant sa famille, et se propose ainsi comme un soutien du pouvoir spirituel de l'Église.

Il convient donc en premier lieu de voir Constantin comme le chef d'État qui rédige et promulgue les lois en vue du bien commun de ses sujets. Or, à ce propos, la source la plus fiable est le livre XVI du *Code Théodosien* (compilation des lois édictées au 4^e et au début du 5^e siècle) ; les affirmations des auteurs comme Lactance, Eusèbe et Zosime, apparaissant trop tendancieuses et quelquefois contradictoires, sans parler des auteurs byzantins dont les récits reposent sur des légendes.

On constate que vingt-et-une lois furent promulguées en faveur du christianisme entre 313 et 337, traitant des sujets les plus globaux aux plus particuliers : il est même intéressant de remarquer la gradation des sujets abordés. En effet, tous se rapportent à la relation entre les chrétiens et la société romaine qui va, petit à petit, devoir remplacer certaines habitudes païennes. Voyons les premiers signes de faveur à l'égard des chrétiens :

- liberté de culte accordée au début de l'année 313 et restitution des biens confisqués durant les persécutions (« édit » de Milan) ;
- octroi de privilèges au clergé chrétien en 313¹ :

L'EMPEREUR CONSTANTIN AUGUSTE A OCTAVIANUS, CORRECTEUR DE LUCANIE ET BRUTTIUM : Que ceux qui appliquent les ministères de la religion au culte divin (c'est-à-dire qui sont appelés clerics) soient excusés d'absolument

1 — CT, loi XVI, 2, 1-2 : IMP. CONSTANTINUS A. OCTAVIANO CORRECTORI LUCANIAE ET BRITTIORUM : Qui diuino cultui ministeria religionis impendant, id est hi, qui clerici appellantur, ab omnibus omnino muneribus excusentur, ne sacrilego liuore quorundam a diuinis obsequiis auocentur.

toutes les charges, afin que la malignité sacrilège de quelques-uns ne les détournent pas du service divin.

— octroi du droit de jugement aux évêques en 318 ¹, et aux églises celui de recevoir des héritages en 321 ² : il ne s'agit ici que de droits que possèdent déjà les collèges religieux païens et les juifs :

L'EMPEREUR CONSTANTIN AU PEUPLE : Que chacun puisse en mourant laisser ce qu'il voudra de ses biens à la très sainte et vénérable assemblée [de l'Église] catholique. Que leurs volontés ne soient pas vaines. Il n'est rien que l'on ne doive plus aux hommes, après qu'ils ne peuvent plus vouloir autre chose, que de disposer librement du stylet de leurs dernières volontés et de leur liberté de décision, dans la mesure où cela ne leur est pas donné une deuxième fois. *Affiché à Rome le 5 des nones de juillet sous le deuxième consulat des Césars Crispus et Constantin (3 juillet 321).*

— intervention impériale et législative pour trancher des questions religieuses (donatisme) en 314, mais Constantin confie aux évêques le soin de juger et reste à l'écart de la querelle.

Suite à ces premières mesures, l'empereur va en prendre d'autres qui inscriront plus profondément les habitudes chrétiennes dans la vie des païens :

— en 315, il interdit de briser les jambes des crucifiés, puis la crucifixion elle-même ;

— respect du dimanche, décrété par la loi III, 12, 2 en 321.

— interdiction de contraindre les chrétiens à participer aux sacrifices de purification ou pour célébrer l'avènement de l'empereur ³ :

L'EMPEREUR CONSTANTIN A HELPIDIUS : Ayant appris que certains ecclésiastiques et autres serviteurs de la secte catholique étaient contraints par des gens d'autres religions à célébrer les sacrifices lustraux, Nous décidons par cette sanction que, si quelqu'un croit bon de contraindre aux rites d'une superstition étrangère ceux qui servent la loi très sainte et si sa condition le permet, il soit publiquement frappé de verges. Mais si, du fait de son honorabilité, il se trouve à l'abri de cette peine infamante, qu'il supporte une condamnation à une très

¹ — CT, loi I, 27, 1.

² — CT, loi XVI, 2, 4 : IMP. CONSTANTINUS AD POPULUM : *Habeat unusquisque licentiam sanctissimo catholicae venerabilique concilio decedens bonorum quod optavit relinquere. Non sit cassa iudicia. Nihil est, quod magis hominibus debetur, quam ut supremae uoluntatis, post quam aliud iam uelle non possunt, liber sit stilus et licens, quod iterum non redit, arbitrium. P(ro)p(osita) V non. Iul. Rom(ae) Crispo II et Constantino II Caes(aribus) cons(ulibus).*

³ — CT, XVI, 2, 5 : IMP. CONSTANTINUS AD HELPIDIUM : *Quoniam comperimus quosdam ecclésiasticos et ceteros catholicae sectae seruientes a diuersarum religionum hominibus ad lustrorum sacrificia celebranda compelli, hac sanctione sancimus, si quis ad ritum alienae superstitionis cogendus esse crediderit eos, qui sanctissimae legi seruiunt, si condicio patiatur, publice fustibus uerbere-tur, si uero honoris ratio talem ab eo repellat iniuriam, condemnationem sustineat damni grauissimi, quod rebus publicis iudicabitur. Dat(a) VIII iun. Sirmi Severo et Rufino cons(ulibus).*

lourde amende qui sera revendiquée par les municipalités. *Donné le 8 des calendes de juin à Sirmium sous le consulat de Severus et de Rufinus (25 mai 325).*

— Constantin rappelle en 329 les intentions qui l'animent : « Il convient que les riches supportent les obligations temporelles et que les pauvres soient secourus par les richesses des églises ¹. »

Quelques lois régissent même les relations entre juifs et chrétiens :

— en 315, il est interdit aux juifs de lapider ceux qui quittaient leur « secte » pour rejoindre les chrétiens ² ;

— à partir de 335, il n'est plus permis aux juifs de posséder des esclaves chrétiens ³.

Enfin, d'autres lois n'ont pas spécialement le rôle de christianiser la société, mais tout au moins de la moraliser :

— en 316, Constantin interdit de marquer les forçats au visage, car celui-ci est fait « à la ressemblance de la beauté céleste ⁴ » ;

— dans la loi du 1^{er} octobre 325, Constantin marque son dégoût pour les spectacles sanglants de l'amphithéâtre ⁵.

Constantin a compris que l'Église a besoin d'un secours temporel : au sortir de la persécution de Dioclétien (commencée en 302), l'Église peine à s'imposer dans un monde païen et hostile à cette « secte » apparue en Palestine et qui a été présentée pendant deux siècles comme la cause des malheurs de l'empire (discours d'empereurs du 3^e siècle comme Trajan Dèce ou Valérien ⁶) : en effet, les Romains pensaient que les dieux les abandonnaient parce qu'ils acceptaient le christianisme et son insertion dans l'élite de Rome. L'intervention la plus remarquable de Constantin fut alors son combat contre Licinius lorsque celui-ci reprit les persécutions en Orient contre les chrétiens, mais il favorisa les chrétiens également par ses nombreuses interventions sur le plan matériel.

1 — CT, XVI, 2, 6.

2 — CT, XVI, 8, 1.

3 — CT, XVI, 9, 1

4 — CT, IX, 40, 2 : « *ad similitudinem pulchritudinis caelestis.* »

5 — CT, XV, 14, 1 : « *Cruenta spectacula in otio ciuili et domestica quiete non placent.* »

6 — LE GLAY M., VOISIN J. L., LE BOHEC Y., *Histoire romaine.*

L'apport matériel du prince

Tout d'abord, il a permis de nombreuses constructions chrétiennes sur le plan de la basilique¹ : c'est ce qu'on appelle les basiliques constantiniennes, imitées donc de l'architecture païenne mais vouées au culte du vrai Dieu. Elles sont rectangulaires mais l'entrée, qui était autrefois sur la longueur, est placée sur la largeur pour que le fidèle, en entrant, soit tout de suite attiré par l'emplacement du chœur, au fond, là où se déroule le sacrifice. On ajoute une croisée (à laquelle on donnera le nom de transept) qui fait naître la basilique en croix latine et à l'entrée, un *atrium*, toujours visible à Saint-Paul-hors-les-Murs.

Les Basiliques Saint-Pierre, Saint-Paul-hors-les-Murs, Saint-Laurent-hors-les-Murs, Sainte-Croix-de-Jérusalem ont toutes été construites sous Constantin et grâce à ses nombreux dons. C'est grâce à lui que le terrain pour édifier la Basilique Saint-Pierre fut aménagé entre 319 et 324 : la Tradition rapporte même qu'il porta lui-même douze corbeilles de terre en l'honneur des douze Apôtres pour aplanir le terrain où devait être construite la Basilique. Sa consécration eut lieu en 326. Une statue équestre représentant Constantin y est d'ailleurs encore visible ainsi que dans le vestibule de la Basilique Saint-Jean-de-Latran. C'est d'ailleurs cette Basilique qui fut le premier monument chrétien érigé par Constantin puisque le pape Sylvestre la consacra au Saint Sauveur le 9 novembre 324 ; à cette occasion, la Tradition et l'iconographie rapportent que le Saint Sauveur serait apparu pendant la cérémonie². Puis, le *Liber pontificalis* attribue également à Constantin l'érection d'un édifice sur la tombe de saint Paul, consacré le 18 novembre 324. Il propose également de transformer une coutume païenne : aux carrefours des rues s'étiolaient des oratoires dédiés aux divinités païennes, aux vieux dieux de la cité et Constantin les fait remplacer par de petits autels dédiés aux saints et plus spécialement aux saints de la dernière persécution. Ainsi, l'art chrétien sorti des catacombes s'épanouit en pleine lumière.

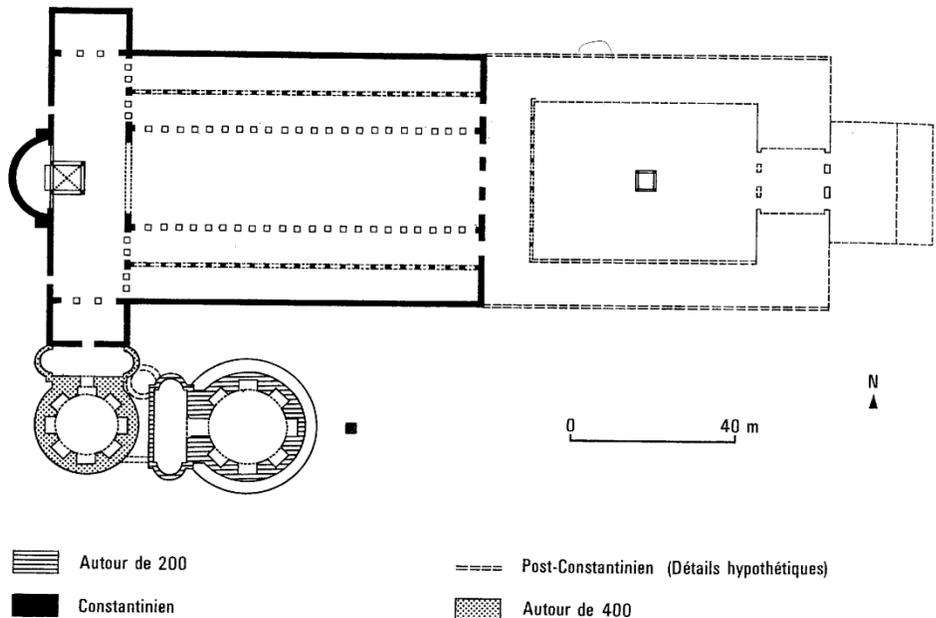
Il n'a pas hésité à mécontenter les Romains en transformant des temples en églises (le temple d'Antonin et Faustine sur le forum devint la Basilique Saint-Laurent-*in-Miranda*) à Rome, mais également à Syracuse, Athènes ou encore à Vienne. Il ordonna également d'ensevelir des nécropoles, décision que seul l'empereur pouvait prendre, mais qui était très impopulaire du fait de l'importance des morts dans la religion romaine. Ainsi, sur les flancs de la colline du Vatican, se dressait une nécropole dans laquelle fut

1 — Dans la Rome antique il ne s'agit pas d'un édifice religieux mais d'une salle de réunion (son nom vient de l'audience des rois hellénistiques) ; le temple païen était inapte à recevoir l'assemblée des fidèles pour le culte chrétien.

2 — Une fresque du transept de la Basilique retrace ce miracle ; d'autres insistent sur les dons faits à l'Église par Constantin parmi lesquels la donation de Rome (voir supra).

enseveli saint Pierre ; il fallut totalement recouvrir toute la zone de terre pour rendre la colline plus plate et ainsi permettre d'édifier la première Basilique Saint-Pierre¹ ; il agit de même à l'emplacement de la Basilique Saint-Laurent-hors-les-Murs qui est bâtie sur une ancienne nécropole.

Il fait aussi don de terres. Il octroie à la Papauté le domaine des Laterani où sera construite la Basilique Saint-Jean-de-Latran : à ce sujet, il faut signaler qu'à l'emplacement de la future Basilique se trouvait la caserne des gardes du corps (*equites singulares*) de Maxence ; la donation de Constantin montrait alors sa victoire sur son adversaire. Mais il est important de noter que le domaine, et plus spécialement la salle qui devint la Basilique, se trouvait à la limite de l'*Urbs* afin de ne pas heurter la sensibilité d'une grande partie de la population encore païenne.



Plan de la basilique constantinienne du Vatican
(D'après Bianchi-Bandinelli, *L'arte dell'Antichità classica* Gallimard, 1976.)

Toujours avec ce souci de se rendre utile à l'Église et de lui fournir un soutien, il aménagea des propriétés impériales pour en faire des basiliques, comme pour le palais Sessorien dont l'*atrium* (vaste salle rectangulaire

1 — La visite des fouilles de Saint-Pierre permet de mieux appréhender la mesure prise par Constantin et le travail dantesque : le pèlerin peut sillonner les rues de la nécropole et apercevoir le haut de certaines chambres funéraires décapitées et des murs de soutènement de la Basilique constantinienne.

dépourvue de cloisons et d'étages, longue de 36 m, large de 22 m et haute de 22m) devint la Basilique Sainte-Croix-de-Jérusalem, où furent déposées les reliques de la Passion et plus tard le sarcophage de sainte Hélène.

« L'évêque du dehors »

Sur le plan doctrinal, Constantin a lutté contre les hérésies et spécialement contre l'arianisme : il a convoqué, pour régler les troubles créés par Arius et sa doctrine, le concile de Nicée ¹ en 325. Mais ce n'est pas le premier concile qu'il convoque puisque déjà en 314, à Arles, il avait réuni les évêques pour régler la querelle donatiste ². La préoccupation de Constantin, dans les deux cas, était celle de l'unité, menacée par ces querelles ; et son objectif, tout dogme mis à part, était bel et bien de restaurer l'ordre public qu'elles compromettaient et d'offrir au monde païen l'image d'une religion chrétienne unie.

D'abord, les donatistes demandèrent eux-mêmes à Constantin de régler leur différend qui consistait en un schisme en Afrique du Nord, à Carthage, entre le prêtre Donat et son évêque Cécilien. Après un premier synode réuni à Rome, dans la *Domus Faustae* au Latran, en février 314, Constantin, irrité par la situation qui ridiculisait les chrétiens ³, convoqua un concile à Arles pour le 1^{er} août 314 et ordonna une enquête, laquelle prouva « l'inanité » des accusations des donatistes. Quarante-six évêques se rassemblèrent et fixèrent d'abord la date de Pâques (au jour notifié par l'évêque de Rome), puis condamnèrent les donatistes. Constantin dut cependant user contre eux de la force armée entre 316-317 et 321. Il prononça même un arrêt, qu'il notifia au vicaire d'Afrique, à Milan le 16 novembre 316, dans laquelle il donnait raison à Cécilien.

Il convoqua ensuite un concile pour régler la question arienne. Prêtre d'Alexandrie, Arius soutenait dans sa *Thalie* que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'était pas Dieu ⁴. Après avoir envoyé une médiation en Égypte, Constantin invita tous les évêques de l'empire à se réunir à Nicée en mai 325 ⁵ ; et pour faciliter leur déplacement, il mit à leur disposition le courrier impérial (*cursus publicus*) en leur octroyant des sauf-conduits (*evectio-nes*) ⁶. Le nombre d'évêques présents varie selon les auteurs : 250 pour

1 — Aujourd'hui Iznik en Turquie.

2 — Née à la suite de la persécution de Dioclétien.

3 — « Je (Constantin) ne pourrai être vraiment et pleinement rassuré que si je vois tous les chrétiens, en accord fraternel, rendre un culte au Dieu très saint » tiré de H. KRAFT, *Kaiser Konstantins religiöse Entwicklung*, Tübingen, 1955, p. 177.

4 — « Il fut un temps où le Père n'était pas encore Père. »

5 — Il n'avait pas pu intervenir plus tôt car cette partie de l'empire était, jusqu'en 324, sous le contrôle de l'Auguste Licinius.

6 — « Il pria par des lettres très respectueuses les évêques de toutes les contrées de se rendre promptement à Nicée. » EUSÈBE, *VC*, III, 6.

Eusèbe, 270 pour Eustathe d'Antioche ; d'après la liste de ceux qui souscrivirent le symbole, ils étaient 220. Eusèbe présente Constantin comme le personnage central du concile : il siège sur un trône d'or où il ne prend place qu'après que les évêques l'y ont invité ¹ puis il prononce un discours en latin dans lequel il déplore les dissensions de l'Église, plus graves et plus pénibles à ses yeux que les conflits armés ². Mais dans les mots qu'il prononce, il n'a garde de se hasarder sur la dispute même qui motive le concile. Les travaux commencés à la mi-juin se firent en présence de l'empereur et débouchèrent sur la condamnation d'Arius et la rédaction du symbole de Nicée.

De plus, dans la seconde partie de son règne, Constantin prend des mesures nettement anti-païennes : il interdit l'oracle d'Apollon qui avait poussé Dioclétien à persécuter les chrétiens, il supprime certains cultes orientaux où la morale était gravement offensée et fait détruire les livres de Porphyre, polémiste anti-chrétien.



Constantin détruit les propositions d'Arius au concile de Nicée
(Baptistère de Saint-Jean-de-Latran à Rome)

Dans sa manière d'intervenir dans les affaires de l'Église, Constantin inaugure une coutume toute occidentale et reprise à partir du VI^{ème} siècle par les chefs d'États chrétiens, celle de convoquer les conciles. Le prince chrétien ne se contente donc pas seulement d'édicter une politique chré-

1 — EUSÈBE, VC, III, 9-10.

2 — EUSÈBE, VC, III, 12, 2.

tienne, offrant à l'Église un appui dans le monde laïc ¹, il s'investit dans le comportement même de l'Église quand il pressent un danger ou un point de discorde. C'est pour cette raison qu'on voit Constantin, prince impliqué dans les problèmes théologiques de son temps, convoquer des conciles ou des synodes. Selon Eusèbe, il est l'initiateur du premier concile vraiment œcuménique ² (à Nicée). Il le fit aussi pour celui d'Arles, où il exhorta lui-même les évêques à se rendre malgré l'absence du pape Sylvestre.

Bref, Constantin se fait le protecteur de l'Église, mais cette dernière, au 4^e siècle, l'accepte bien comme tel : les huit mosaïques le représentant dans les grands moments de sa vie, dans le Baptistère de Saint-Jean-de-Latran, où il a sans doute été baptisé, ou encore dans l'église des Quatre-Saints-Couronnés (Rome) dont la chapelle Saint-Sylvestre recèle des fresques ayant trait à la conversion de l'empereur, l'attestent. Eusèbe, résumant l'œuvre de Constantin, interprète ainsi les événements du règne : « Un seul Dieu fut reconnu pour l'humanité entière : en même temps, un seul et universel pouvoir, l'Empire romain, se leva et prospéra. La haine inexpiable fut désormais bannie entre les peuples, et, avec la connaissance du Dieu unique, de l'unique voie de salut, la doctrine chrétienne fut répandue parmi les hommes. » *Panegyrique*.

- II -

La dualité religieuse de Constantin

Si le christianisme « avait pris quelque pied dans la maison de Constance Chlore », suivant l'expression de Mgr L. Duchesne, Constantin n'avait pas pour autant une formation théologique chrétienne. Bien au contraire, on remarque chez Constantin, durant la première partie de son règne (306-311), un attachement, peut-être feint, à la théologie de la Tétrarchie. Celle-ci consiste principalement en la référence, chez les deux Augustes, au dieu Jupiter et au dieu Hercule : chacun des deux Augustes est sous la protection et même plus, ils sont la représentation terrestre de Jupiter et d'Hercule. Cependant, il se tourne rapidement vers un monothéisme solaire. Voyons d'abord les aspects de tradition religieuse païenne chez Constantin.

¹ — Il dit lui-même aux membres du concile : « Vous êtes évêques du dedans de l'Église ; mais moi, je suis évêque du dehors. »

² — EUSEBE, *Vita Constantini*, III, 6, 1.

Le Pontifex Maximus

On peut ainsi évoquer maints faits qui semblent maintenir une équivoque et prouver que Constantin avait toujours le comportement d'un païen et conservait pendant la première partie de son règne une dualité religieuse. Il est en effet le successeur des *principes* qui étaient tous les chefs de la religion romaine et qui, depuis Octave Auguste, portaient le titre de *Pontifex Maximus* ; de ce fait, il est l'autorité suprême de la religion romaine. Et Constantin ne déroge pas à la règle puisqu'en 319 il édicte une loi qui rappelle les païens à leurs devoirs et autorise les sacrifices et l'haruspicine en public¹. Notons à ce propos que, déjà, au cours du III^{ème} siècle, les empereurs avaient insisté sur le peu de pratique religieuse chez les Romains, ce qui entraînait selon eux un désintéressement envers les dieux pour l'empire. Ou bien il favorise le culte impérial en donnant à certaines cités comme protecteur sa propre famille². Peut-être faut-il, dans cette mesure du Grand-prêtre Constantin, voir une volonté de s'attacher les habitants de l'empire, de réunir autour de lui un important consensus plutôt qu'une vraie politique religieuse ne visant que « le bien spirituel » de ses sujets. Cette politique n'a donc rien de novatrice, comme l'en accuse Zosime : Constantin procéda seulement à des aménagements³, sans interdire aucunement la religion traditionnelle. En revanche, en 314, il omet de célébrer les Jeux Séculaires qui ont pour but de renouveler le bail de Rome avec les dieux⁴ et, l'année suivante pour son triomphe et l'anniversaire de son accession au trône, il ne monte pas au temple de Jupiter Capitolin pour les sacrifices rituels⁵.

Un héritage païen

Il demeure surtout un empereur qui se proclame protégé par *Sol Invictus* comme en témoignent encore des monnaies en or frappées à Sirmium⁶, datées de 322-323. Depuis l'empereur Aurélien (270-275), *Sol Invictus* (le Soleil invaincu) est une divinité très appréciée et très vénérée, notamment dans l'armée : elle devient rapidement un des constituants du pouvoir

1 — Loi IX, 16, 1-2 et loi XVI, 17, 1.

2 — Le rescrit d'Hispellum (*CIL*, XI, 5265) autorise la cité à rendre un culte à la *gens Flavia* (voir *supra*).

3 — « Il ne changea rien au culte légal » LIBANIOS, *Discours*, 30.

4 — ZOSIME, *HN* : tous les 110 ans, l'empereur devait célébrer de grands jeux qui avaient pour but d'offrir aux dieux ce que la cité comportait de force et de courage pour que les dieux lui soient favorables.

5 — ZOSIME, *HN* : à l'issue du triomphe, au cours duquel le général vainqueur traverse le forum, il doit monter au Capitole pour offrir à Jupiter un sacrifice d'actions de grâces ; Constantin ne l'ayant pas fait, Zosime le lui reproche sèchement.

6 — *RIC*, VII, p. 471, n^{os} 21-22 et pl. 14 ; p. 472, n^o 31.

impérial et on la voit souvent sur les monnaies couronnant l'empereur comme pour valider sa haute fonction sacrée, car il est le représentant des dieux et c'est grâce aux dieux qu'il est à la tête de l'empire. Constantin est avant tout un soldat et, par conséquent, un adepte de ce courant religieux. Il est troublant de voir Constantin proposer à son armée une prière dominicale qui s'adresse à *Sol*¹ alors même qu'il avait institué un repos obligatoire le dimanche et qu'il l'avait désigné comme le jour « consacré par la vénération du soleil » (*dies Solis veneratione sui celebris*²). Il faut attendre 324 pour voir *Invictus* disparaître des inscriptions et de la numismatique. Mais à partir de 326, des effigies de l'empereur portent le nimbe : la tête du prince était entourée d'une sorte de bulle, représentée de manière plane par un cercle. Ce nimbe n'avait pas de signification chrétienne mais indiquait la filiation entre *Sol Invictus* et Constantin.

La titulature³ de l'empereur est aussi un sujet d'étonnement : en effet, le gentilice (nom de famille) de Constantin était Flavius. Devenue impériale au I^{er} siècle⁴, cette famille reçut un culte que Constantin ne démentit pas puisque il versera des subsides aux temples chargés de ce culte et octroya même aux villes d'Autun, Cirta et Byzance le nom de *Flavia Augusta*. Et l'analyse des éléments de la titulature de Constantin montre bien que la référence aux Augustes morts, et donc à la religion romaine traditionnelle, demeure : il est nommé *Pius*, *Felix* et *Pater Patriae*⁵, termes qui dénotent le dévouement filial et religieux ainsi que la chance, signe de protection divine.

Une législation païenne

De plus, certaines actions démontrent que Constantin prend des mesures en faveur de la religion païenne traditionnelle, en parallèle avec sa politique chrétienne. Est-ce à dire qu'il fait en sorte d'être favorable et donc agréable aux deux religions sans choisir réellement son camp ? Il restaure des temples païens : une inscription que l'on peut dater de 331⁶ célèbre la restauration voulue par l'empereur du temple de la Concorde sur le forum. En 319, promulguant des édits sur l'art divinatoire, il limite l'activité des auspices, il use de formules magiques pour protéger des

1 — « Nous te déclarons Roi. Nous t'invoquons comme secourable. De toi nous tenons nos victoires. Grâce à toi nous l'avons emporté sur nos ennemis. Nous te rendons grâce pour les biens passés, espérons de toi ceux qui sont à venir. Nous te supplions tous. [...] »

2 — EUSEBE, *Vita Constantini*, IV, 18, 2-3.

3 — Formule désignant un empereur, contenant son prénom, son nom, son surnom (tous trois forment les *trianomina*) et quelques titres supplémentaires.

4 — Les empereurs Vespasien, Titus et Domitien sont issus de la *gens Flavia*

5 — Pieux, Bienheureux et Père de la Patrie.

6 — *CIL* VI, 89.

récoltes et guérir des maladies¹. En 335, une loi en Afrique confirme les privilèges des flamines et des sacerdoce municipaux. En outre, on constate la présence insistante de païens à la cour de Constantin : Sôpatros d'Apamée était le favori de l'empereur et incarnait une certaine sagesse polythéiste de tradition grecque, mais on comptait aussi Nicagoras, membre d'une famille illustre d'universitaires athéniens, dont la dynastie remontait au philosophe Sextus, ou encore l'historien Praxagoras. Un événement tragique prouve que Constantin avait encore des mœurs violentes et païennes : les meurtres de son fils Crispus et de sa femme Fausta, qu'il ne perpétra point lui-même mais qu'il commandita en 326 ; en même temps, on remarque que c'est après ces événements qu'il fera preuve d'une foi fervente.



Arc de Constantin

païens, l'empereur paré des ornements religieux païens et la mention faite à la divinité sur la dédicace peut être lue aussi bien par les païens que par les chrétiens. Il est vrai que l'arc fut inauguré en 315, c'est-à-dire très rapidement après la victoire face à Maxence.

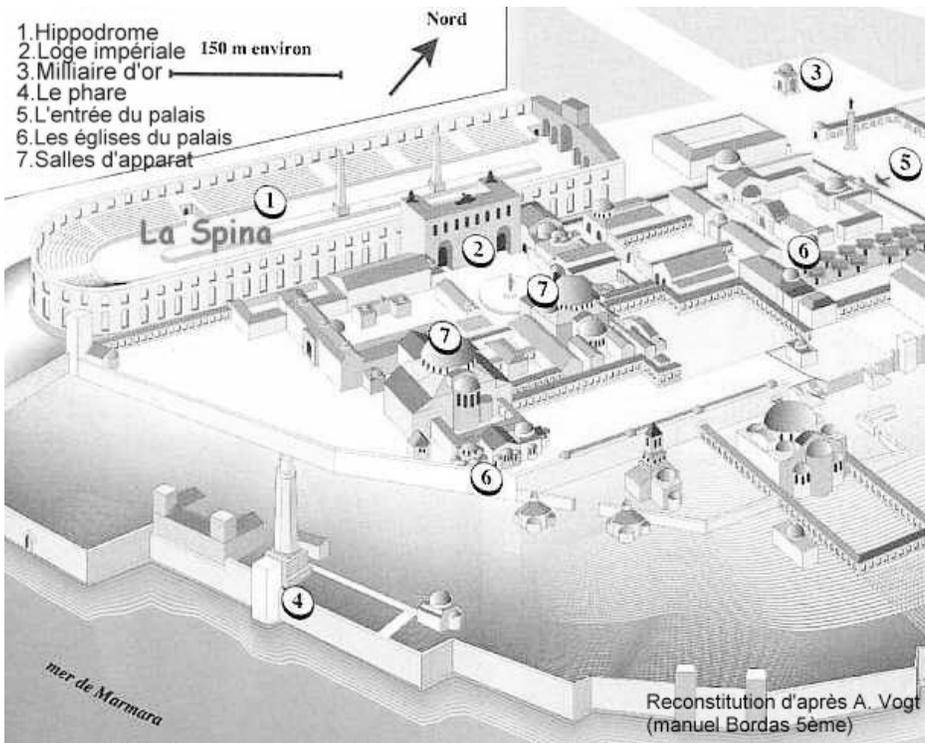
Enfin, rien dans les représentations du vivant de l'empereur ne témoigne de sa conversion. Si l'on prend le monument le plus emblématique de son règne, à Rome, on constate qu'il ne fournit aucune preuve du changement profond qui s'opérait chez Constantin : les scènes de l'arc de Constantin ne suggèrent pas le christianisme du commanditaire. Les gardes apparaissent avec les symboles

- III -

Une nouvelle Rome

Il est un autre aspect de l'œuvre de Constantin qui infléchit l'avenir du Christianisme : le 11 mai 330, de gigantesques fêtes, devant durer quarante jours, débutent dans une ville de l'est de l'empire : Constantinople. Six ans plus tôt, le 8 novembre 324, avait eu lieu la *consecratio* de la Ville, née d'une volonté politique de placer la capitale de l'empire au centre de celui-ci.

1 — A. C. FLICK, *Rise of the medieval church*, 123s.



CONSTANTINOPLÉ : une nouvelle Rome chrétienne face à l'ancienne Rome païenne

Mais plus que tout, il faut voir dans la fondation de cette ville une autre mesure de l'empereur en faveur du christianisme. Abandonner Rome, la fille de la Louve, la descendance de Romulus et Rémus, installer ailleurs une capitale qui était née de sa propre volonté, en pleine politique pro-chrétienne, c'était offrir à la Rome païenne une concurrente qui serait capable de contrer les vieilles traditions païennes. En effet, Rome, malgré l'émergence de constructions chrétiennes, garde une attitude idolâtre dominante par le poids du passé ou du *mos majorum*¹ ; or, Constantin veut donner au monde romain et chrétien une capitale dépassant l'ancienne Rome, d'où le nom de *Roma Nova* attribuée dans un premier temps à Constantinople. Cet adjectif *Nova* illustre parfaitement cette volonté de Constantin : c'est une ville neuve, car récemment fondée dans la pierre, mais surtout dans l'esprit, elle devient la devanure d'un empire chrétien en devenir. Il ne faut pas se contenter cependant de cette raison pour expli-

1 — Notion païenne chère aux Romains qui fait référence aux temps où les mœurs romaines étaient parfaites, c'est-à-dire où les Romains remplissaient correctement leurs devoirs envers les dieux et la cité.

quer ce déplacement du pouvoir vers la Mer Noire : c'était aussi une position stratégique qui permettait d'avoir un poste de commandement plus proche que Rome du *limes* danubien et des frontières orientales.

Il suffit de se reporter au 11 mai 330 pour en convenir. Le choix de la date ne doit rien au hasard : l'empereur fait débiter les festivités chrétiennes le jour de la fête des Lémures (divinités proches du monde des morts) ; il veut ainsi publiquement renier cette célébration et placer la dédicace de la *Roma Nova* sous la protection de saint Mocius, martyr byzantin de la persécution de Dioclétien, dont le *martyrion* était construit à l'emplacement du temple de Zeus¹. Mais les auteurs contemporains ne font aucun commentaire sur cette coïncidence, se contentant de remarquer, comme Eusèbe, que l'empereur « consacra la ville au Dieu des martyrs »². Il y eut ce jour-là une autre manifestation de la vocation de la *Roma Nova*³, il s'agit du nombre de messes célébrées et de la grande procession qui s'ébranla au chant du *Kyrie eleison*, dans une atmosphère recueillie et illuminée par des milliers de cierges. Dans son *Histoire universelle de l'Église catholique*, l'abbé Rohrbacher insiste beaucoup, suite à cette dédicace, sur l'esprit chrétien régnant dans Constantinople : « Ce qu'il y a de plus considérable furent les églises. Constantin bannit de la ville toute idolâtrie ; il n'y laissa point de temples, ou les consacra à Dieu ; il n'y souffrit point d'autels où l'on brûlât des victimes, et ne laissa des idoles que dans les lieux profanes, pour y servir d'ornement. [...] Outre le grand nombre des églises, Constantin mit encore ailleurs des marques de sa religion. Sur les fontaines qui étaient au milieu des places, on voyait l'image du Bon Pasteur, et Daniel entre les lions de bronze doré »⁴. De plus, il fit élever la cathédrale dédiée à la Paix et, dans le quartier occidental, une magnifique Basilique en l'honneur des Saints Apôtres, édifice cruciforme revêtu d'une coupole de bronze ; c'est là que fut placé le mausolée impérial, à l'intérieur duquel douze cénotaphes de marbre entouraient le sarcophage où devait être inhumé le prince « isapostole⁵ ». Outre cela, au centre de son palais, on dressa une immense croix ornée de pierreries, et, au forum, on plaça au sommet d'une colonne de porphyre la statue de Constantin dans laquelle étaient placées de saintes reliques. Cependant, il serait erroné de dire que jamais il n'y eut de temples ou cultes païens à Constantinople. En effet, Malalas ou encore le

1 — T. PREGER, *Scriptores originum Constantinopolitanarum*, I, Leipzig, 1907, p. 19.

2 — EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Vita Constantini*, III, 48, 1. Voir SOZOMÈNE, *HE*, II, 3, 7 : « Constantinople n'a fait l'expérience ni des autels, ni des temples ou sacrifices païens », sauf au temps de Julien l'Apostat.

3 — D. ROPS, *L'église des Apôtres et des martyrs*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1948, p. 511.

4 — Abbé ROHRBACHER, *Histoire universelle de l'Église catholique*, tome IV, Paris, 1876, p. 78. Voir Eusèbe de Césarée, *Vita Constantini*, III, 48, 1-2.

5 — C'est Eusèbe de Césarée qui le qualifia ainsi après sa mort, pour souligner l'éminence de son rôle dans la progression du christianisme. Isapostole signifie « semblable aux Apôtres ».

*Chronicon Paschale*¹ nous livrent une information significative : Constantin aurait secrètement ravi le *Palladium* – fétiche présenté comme gage de l'empire et gardé par les Vestales, et qu'Enée aurait apporté de Troie dans le Latium – pour le placer sur le forum à Constantinople. Il est question aussi d'une statue de *Tychè* – déesse protectrice de la cité – venue de Rome, que l'empereur aurait consacré en présence de Sôpatros.

Les lieux saints : une nouvelle Rome légitimée par les reliques

Il faut profiter de cette étude sur la fondation de Constantinople pour replacer dans son contexte le pèlerinage de sainte Hélène en Terre sainte. Comme nous l'avons dit plus tôt, la fondation de Constantinople était motivée par le fait qu'il fallait édifier une Rome nouvelle. Or, Constantin voulait légitimer cette fondation et la mère de Constantin prit d'elle-même l'initiative de trouver les éléments qui légitimeraient la nouvelle Rome² et quoi de mieux que les reliques de la passion du Sauveur qu'elle s'en fut chercher, après un synode tenu à Antioche en 327 ; elle avait alors environ soixante dix-huit ans. C'est par la Tradition que l'on connaît les événements étayant cette expédition. Sainte Hélène retrouva miraculeusement le bois³ sur lequel Notre-Seigneur avait été crucifié, à l'emplacement désigné dans le *Panégryrique de Lucien d'Antioche* (martyrisé une vingtaine d'années plus tôt) et par un document gardé dans une famille juive. Suite à la prière de l'évêque de Jérusalem, Macaire, on pose un enfant mort sur toutes les croix retrouvées et, sur l'une d'elles, l'enfant ressuscite. Quand Constantin apprit la nouvelle de l'invention de la sainte croix, il écrivit à Macaire une lettre bouleversée : « Il n'y a point de mot capable de célébrer un tel miracle. Que le monument sacré de la passion de notre Dieu ait pu rester caché tant d'années, enfoui sous terre pour resplendir au moment même où s'effondre l'ennemi du genre humain, cela dépasse toute admiration. La raison défaille ; le divin surpasse l'humain. »⁴ Par la suite, il fournit tous les éléments (marbres, colonnes, argent) pour construire sur les Lieux saints les monuments dignes d'une telle merveille. C'est la pèlerine Silvia Ethéria qui, en 393, allant sur les Lieux saints, décrivit les basiliques que Constantin avait fait construire : une en l'honneur de la passion, une en l'honneur de la croix, et une enfin sur l'emplacement du tombeau en

¹ — Voir R. JANIN, *Constantinople byzantine*.

² — J. W. DRIJVERS, *Helena Augusta*, p. 55-72.

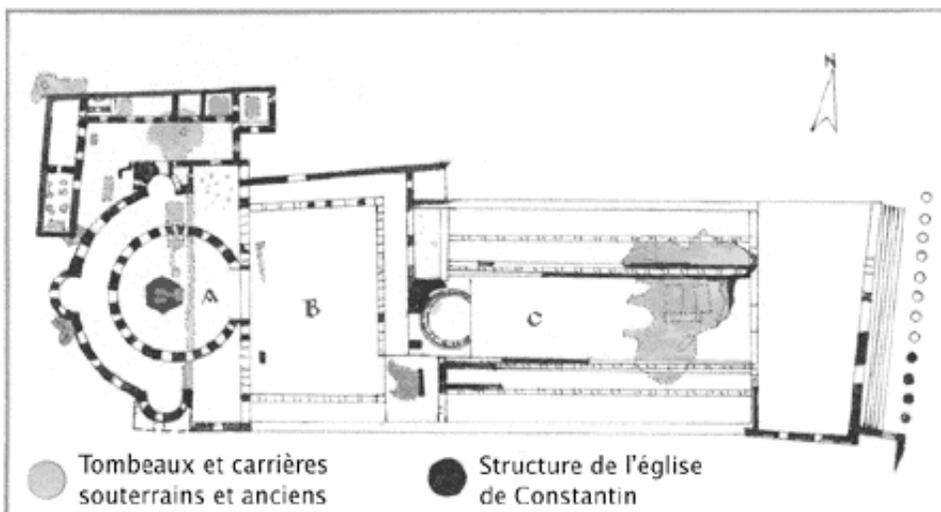
³ — Épisode relaté par une fresque dans l'abside de la Basilique Sainte-Croix de Jérusalem à Rome.

⁴ — DANIEL-ROPS, *L'Église des Apôtres et des martyrs*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1949, p. 500.

l'honneur de la résurrection.¹ En 325, durant le concile de Nicée, l'évêque Macaire demanda à l'empereur Constantin de détruire les temples païens construits sur les Lieux saints chrétiens dans la Ville sainte. L'empereur Constantin accepta. Voici le récit d'Eusèbe de Césarée :

L'empereur Constantin commanda de faire une fouille très profonde du terrain et de transporter la terre excavée en un lieu lointain et reculé, parce qu'elle avait été souillée par les sacrifices offerts aux démons [...] Quand tout fut enlevé, objet après objet, ce fut le fond du terrain qui apparut. Alors, en dehors de tout ce qui était espéré, voici qu'apparut aussi tout ce qui restait, c'est-à-dire le témoin vénérable et très saint de la résurrection qui nous a sauvés: la grotte la plus sainte de toutes retrouvait sa physionomie, celle qu'elle avait lors de la résurrection du Sauveur; après avoir été cachée dans les ténèbres, elle revenait à la lumière; à tous ceux qui venaient la voir, elle laissait voir clairement l'histoire des merveilles ici réalisées, attestant la résurrection du Sauveur d'une façon plus sonore que toute parole. [...]

Constantin avait voulu que la tombe du Seigneur soit sans décoration à l'intérieur ; car nulle décoration humaine n'aurait jamais pu embellir cette roche qui avait été le témoin de la résurrection du Christ. En revanche, l'extérieur de la tombe fut recouvert d'ornements précieux. Le tombeau était éclairé par les ouvertures de la magnifique et très vaste coupole qui fut construite pour le contenir².



Ce dernier édifice couvrait une surface de 36 mètres sur 140 et comprenait une église de plan basilical à cinq nefs avec une exèdre ; adossé au Calvaire, il possédait en outre une rotonde, qui correspondait au Saint-

1 — Il fallut pour l'édifier raser le temple de Vénus qui se dressait là.
2 — Eusèbe de Césarée, *HE*, III, XXV-XXVIII.

Sépulcre, et un baptistère. Quant à la croix elle-même, sainte Hélène en aurait fait trois parts : une pour Rome (toujours vénérée dans la Basilique Sainte-Croix de Jérusalem), une pour Constantinople et une pour Jérusalem. Puis elle revint à Constantinople où elle s'éteignit, âgée de quatre-vingts ans.

Ainsi, en conclusion de cette analyse sur la Nouvelle Rome, un phénomène s'impose à nos yeux : il s'agit du désir réel de Constantin de s'éloigner des habitudes anciennes et de l'Urbs, la ville représentative du monde païen et de quérir sur les lieux-mêmes de la rédemption les éléments nécessaires à l'évangélisation du monde romain et à l'établissement profond de la Chrétienté. Le besoin se faisait déjà sentir d'aller chercher le soutien nécessaire à une réelle vie chrétienne dans les pèlerinages (que Constantin n'entreprend pas) et la vénération des reliques.

La donation de Constantin ?

Avant de conclure, arrêtons-nous un instant sur la donation de Constantin. De quoi s'agit-il ? Nous abordons ici un aspect bien particulier de l'œuvre de Constantin en faveur de l'Église. Nous avons déjà vu tous les dons qu'il avait pu offrir à l'Église, mais il en est un qui suscite encore aujourd'hui de nombreuses interrogations : Constantin aurait fait don de Rome au pape, et plus précisément de tous les terrains attenants aux grandes basiliques dont il avait entrepris la construction, ce qui revient à dire quasiment toute l'Urbs, avec en plus l'Italie¹ et la primauté sur les autres sièges apostoliques (Antioche, Alexandrie, Jérusalem, Constantinople). « Une main cachée, écrivit Joseph de Maistre, chassait les empereurs de la Ville éternelle pour la donner au chef de l'Église universelle ». Qu'en est-il exactement ?

Cette offrande impériale figure de nombreuses fois dans l'iconographie (Musée du Vatican, salle Constantin, église des Quatre-Saints-Couronnés, transept de la Basilique du Latran) et très tôt les papes l'ont invoqué comme charte des droits temporels du Saint-Siège. Mais les sources littéraires ne la mentionnent pas et le seul texte à notre disposition semble avoir été rédigé en 774 : Constantin y fait l'apologie de la Trinité, relate sa conversion et son baptême et énonce une donation au pape Sylvestre. De ce texte furent relevées plusieurs incohérences, sans que pour autant fût mise en doute son authenticité. Ce n'est qu'aux 15^e et 16^e siècles que Nicolas de Cues et Lorenzo Valla remettront vraiment en question ce texte. De plus, il est établi qu'après son départ à Constantinople, Constantin confiera l'administration de Rome et de l'Italie à un comte. Alors que penser ?

¹ — Il ne faut pas entendre toute l'Italie telle que nous la connaissons aujourd'hui mais ce qui correspond à l'Ombrie, le Latium et la Toscane.

Cette donation semble crédible car nous avons bien vu que Constantin avait compris que l'Église a besoin d'un État pour asseoir son autorité¹ ; de plus, cette donation n'aurait en rien affaibli l'empire vu que le centre de décision s'était déplacé. Cependant, l'analyse du libertain Valla et des historiens contemporains ne doit pas être totalement laissée de côté et les incohérences qui demeurent sur ce sujet doivent être ré-étudiées pour se faire une bonne opinion de ce qui a réellement eu lieu. La question de la *Donatio Constantini* reste donc en suspens.

Conclusion

Après une telle étude, il est difficile de ne pas s'exclamer comme le veut l'adage populaire : « L'empereur Constantin a fait sortir l'Église des catacombes ». Certes, au vu des nombreux éléments énumérés ici, nous ne pouvons que contempler l'œuvre de la Providence qui suscita un empereur païen pour permettre à l'Église de Dieu de témoigner publiquement de sa mission toute surnaturelle, notion qui troubla souvent Constantin. Si donc on ne peut avoir de doutes sur la mission toute chrétienne de ce premier prince chrétien de l'histoire et sur la mise en œuvre d'une véritable législation chrétienne ayant pour but la conversion et la sanctification des habitants de l'empire, on ne peut pas non plus douter du caractère politique des mesures prises par Constantin, qui agissait en chef d'État prudent compte tenu des transformations sociales et religieuses agitant l'empire au début du 4^e siècle. Il est le premier d'une longue série de princes chrétiens à avoir apporté son aide à l'Église, en forçant quelquefois ce rôle et en s'imposant dans certains cas comme une alternative au pape lorsque celui-ci ne pouvait physiquement se rendre sur les lieux d'un concile. Et si on remarque chez lui certains aspects païens, il faut mentionner qu'ils s'achèvent quasiment tous en 324 (qui semble avoir été une année de grand changement pour Constantin) et qu'ils furent plus un moyen de maintenir une certaine cohésion dans l'empire plutôt qu'une réelle attache aux coutumes païennes. Il réussit à maintenir la religion publique dans un certain statu quo : il prouve par là qu'il fut un grand homme politique qui sut infléchir petit à petit son peuple en substituant aux fêtes païennes les célébrations chrétiennes. Ce que Constantin réprouvait, l'empereur pouvait encore le tolérer pour un plus grand bien : Eusèbe² ne proclame pas autre chose puisqu'il précise que Constantin rejeta la pourpre impériale avant de revêtir la robe du baptême.

1 — Voir infra « L'apport matériel du prince ».

2 — EUSÈBE, *VC*, IV, 62, 5.

Sources :

- CT= *Code Théodosien*, livre XVI, éditions du Cerf, Paris, 2005.
 EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Vita Constantini*, éditions Winkelmann, Berlin, 1975.
 EUSÈBE DE CÉSARÉE, *HE = Histoire Ecclésiastique*, éd. du Cerf, 2003.
 LACTANCE, *De morte persecutoribus*, , éd.-trad. SC, 1986.
 LIBANIOS, *Discours*, collection des universités de France, 2010.
 SOZOMÈNE, *HE = Histoire Ecclésiastique*, éditions Hansen, éd. du Cerf, 2008.
 ZOSIME, *HN = Histoire Nouvelle*, éditions Mendelssohn, 1887.

Bibliographie :

- ALFÖLDY A., *The conversion of Constantine and Pagan Rome*, Oxford, 1969.
 BARDY G., PALANQUE J. R., DE LABRIOLLE P., *Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours*, 3, *De la paix constantinienne à la mort de Théodose*, Bloud & Gay, 1936.
 BAUDRILLART cardinal, *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, tome treizième, Librairie Letouzey et Ané, Paris, 1956.
 BIANCHI-BANDINELLI, *L'arte dell'Antichità*, Gallimard, 1976.
 BOULENGER abbé, *L'Antiquité chrétienne, l'Église et l'État chrétien*, t. 1, v. 3, Lyon, 1932.
 DRIJVERS J. W., *Helena Augusta, the mother of Constantine the Great and the Legend oh her finding of the Cross*, Leiden, Brill, 1991.
 DURANT W., *Histoire de la civilisation : César et le Christ, l'empire et la jeunesse du christianisme*, 1966.
 DUCHESNE L., *Histoire ancienne de l'Église II*, Paris, 1910.
 FLICK A. C., *Rise of the medieval church*, G. P. Putnam's sons, New-York, 1909.
 KRAFT H., *Kaiser Konstantins religiöse Entwicklung*, Tübingen, 1955.
 LANE Fox R., *Païens et chrétiens. La religion et la vie religieuse de l'empire romain, de la mort de Commode au concile de Nicée*, trad. française, Toulouse, 1997.
 LE GLAY M., VOISIN J. L., LE BOHEC Y., *Histoire romaine*, 7^e édition, PUF, Paris, 2002.
 MARTIN J. P., CHAUVOT A., CEBEILLAC-GERVASONI M., *Histoire romaine*, Armand Colin, Paris, 2003.
 PREGER T., *Scriptores originum Constantinopolitanarum*, I, Leipzig, 1907.
 ROHRBACHER abbé, *Histoire universelle de l'Église catholique*, tome IV, Paris, 1876.
 DANIEL-ROPS., *L'Église des Apôtres et des martyrs*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1949.
 TURCAN R., *Constantin en son temps : le baptême ou la pourpre ?*, éditions Faton, Dijon, 2006.

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !